

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 009-585/12/CC

**■ Approbation de la création et de l'affectation de sept autorisations de programme et de la revalorisation de deux autorisations de programme relatives au Pôle Systèmes d'Information de la Communauté Urbaine.
DPSI 12/8681/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de pouvoir effectuer des travaux de déploiement de fibres optique nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires, il est nécessaire de créer une autorisation de programme répartie sur l'ensemble des budgets annexes :

- Budget Eau :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 33.700 euros,
- Budget Assainissement :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 41.900 euros,
- Budget Port :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 49.700 euros,
- Budget Crématorium :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 2.700 euros,
- Budget Collecte :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 172.600 euros,
- Budget Transport :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 20.800 euros,
- Budget Général :
 - Travaux réseaux WAN pour un montant de 678.600 euros.

Afin de pouvoir assurer le développement des équipements de téléphonie fixe, il convient de réévaluer l'autorisation de programme n° 2009/00099 :

- Budget général :
 - DNL Acquisition télécom, réseau, téléphonie pour un montant de 1.000.000 euros.

Afin de pouvoir assurer le suivi logiciel et l'évolution fonctionnelle du logiciel de gestion des ports de plaisance, il convient de réévaluer l'autorisation de programme n°2011/00228:

- Budget Port :
 - DNL Acquisition de logiciels informatiques pour un montant de 150.000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création et l'affectation de six autorisations de programme sur chacun des budgets annexes : eau, assainissement, port, crématorium, collecte et transport, pour effectuer des travaux sur réseaux WAN et l'affectation des crédits de paiement.
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la création d'une autorisation de programme sur le budget général, pour effectuer des travaux sur réseaux WAN et l'affectation des crédits de paiement.
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la revalorisation d'une autorisation de programme sur le budget général, pour l'acquisition Télécom Réseau Téléphonie et l'affectation des crédits de paiement.
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, la revalorisation d'une autorisation de programme sur le budget annexe port, pour l'acquisition de logiciels informatiques et l'affectation des crédits de paiement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget annexe Eau

Sous-Politique A230
Autorisation de Programme : 33.700 euros
Crédit de Paiement 2012 : 3.230 euros

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget annexe Assainissement

Sous-Politique A230
Autorisation de Programme : 41.900 euros
Crédit de Paiement 2012 : 4.190 euros

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget annexe Port

Sous-Politique A230
Autorisation de Programme : 49.700 euros
Crédit de Paiement 2012 : 4.230 euros

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget annexe Crématorium

Sous-Politique A230
Autorisation de Programme : 2.700 euros
Crédit de Paiement 2012 : 270 euros

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget annexe Collecte

Sous-Politique A230
Autorisation de Programme : 172.600 euros
Crédit de Paiement 2012 : 18.000 euros

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget annexe Transport

Sous-Politique A230

Autorisation de Programme : 20.800 euros
Crédit de Paiement 2012 : 2.080 euros

Est approuvée la création d'une autorisation de programme concernant des travaux sur réseaux WAN sur le budget Général

Sous-Politique A230
Autorisation de Programme : 678.600 euros
Crédit de Paiement 2012 : 68.000 euros

Article 2 :

Est approuvée la revalorisation d'une autorisation de programme concernant des acquisitions télécom, réseaux, téléphonie sur le budget Général

Sous-Politique A230
Réévaluation : 1.000.000 euros
Autorisation de Programme : 2.400.000 euros
Crédit de Paiement 2012 : 402.885 euros

Est approuvée la revalorisation d'une autorisation de programme concernant des acquisitions de logiciels informatiques sur le budget annexe Port

Sous-Politique A210
Réévaluation : 150.000 euros
Autorisation de Programme : 240.000 euros
Crédit de Paiement 2012 : 16.073 euros

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et budgets annexes de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A210 – Sous-Politique A230.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, des communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI